



Réforme de l'accès à l'enseignement supérieur : L'avis de la FCPE

La réforme appelée « plan étudiant » comprend plusieurs volets : la loi « orientation et réussite des étudiants », encore en discussion à l'assemblée nationale, plusieurs mesures introduites par des textes réglementaires et la question budgétaire.

Le projet de loi « orientation et réussite des étudiants »

Le projet de loi a été présentée en CSE courant novembre. La FCPE avait voté contre car elle introduit la possibilité de sélectionner à l'entrée des filières universitaires en tension. Alors que la FCPE a toujours dénoncé la sélection opérée dans certaines formations de l'enseignement supérieur parce que c'est un frein à l'orientation choisie, étendre cette sélection à l'université marque un recul important pour la jeunesse.

Sans nier la problématique des filières universitaires en tension, la FCPE considère que ce n'est pas aux jeunes de payer les frais de cette situation, liée notamment à un manque d'investissement de l'état depuis plusieurs années dans l'enseignement supérieur. C'est de sa responsabilité de rendre accessible aux jeunes la formation qu'ils souhaitent, notamment en augmentant le nombre de places, en créant un droit à la mobilité...

Dans la période qui arrive, la FCPE devra rester vigilante aux nombres de filières universitaires qui mettront en place de la sélection, afin que cette pratique ne se généralise pas. Concrètement, pour sélectionner il faut que la filière soit considérée comme en tension. Cependant, cette notion est mal cadrée et pourrait aboutir à des dérives dans certaines universités.

La FCPE avait tout de même noté des dispositions intéressantes dans cette loi pour les élèves :

- Le nombre de places en BTS va être augmenté et des quotas de places réservées pour les élèves de bac pro et techno vont être mis en place. Ces élèves demandent majoritairement des formations en BTS qui sont une poursuite « naturelle » d'étude. Comme nombre d'entre eux n'y étaient pas acceptés car en concurrence avec les élèves du général davantage acceptés, ils étaient les premiers touchés par les problèmes d'affectation. Cette mesure devrait limiter le nombre de jeunes de bac pro et techno qui se retrouvent sans formation ou inscrits à l'université par défaut.
- La mise en place de dispositifs d'accompagnement à l'arrivée dans l'enseignement supérieur pour les élèves qui en ont besoin. Pour la FCPE, ces dispositifs devront aussi être accessibles au fur et à mesure de l'année, quand l'étudiant en a besoin. Enfin ces dispositifs doivent être intégrés à la formation de l'étudiant et ne pas être une année blanche de remise à niveau. Si ces dispositifs devaient prendre la forme « d'année blanche », ne permettant pas à l'élève de progresser dans son parcours et l'isolant de sa promotion, la FCPE s'y opposerait.

Elle avait aussi fait des propositions pour améliorer le texte de loi sur certains aspects :

- Le dernier mot à l'élève dans l'orientation post-bac : Nous avons obtenu son inscription dans la loi. Ainsi, quand un élève refuse une formation, l'état doit lui en proposer une autre.
- La création d'un droit à la mobilité. Il existe des bourses à la mobilité mais sans que cela soit un droit acquis pour tous les jeunes. C'était aussi un moyen de trouver des solutions aux filières en tension, en donnant la possibilité à un jeune qui ne trouve pas de place dans son académie d'obtenir les ressources nécessaires pour aller dans une autre académie. Cette



proposition n'a pas été retenue. Le gouvernement s'est toutefois engagé à augmenter les aides à la mobilité, ce qu'il nous faudra suivre avec attention.

Les autres mesures introduites par des textes réglementaires :

La FCPE a soutenu l'ensemble de ces mesures. Il est important que les représentants de parents s'en saisissent désormais pour qu'elles soient mises en œuvre dans l'intérêt des élèves:

- Les recommandations et avis des conseils de classe : la construction du projet d'orientation nécessite l'implication de tous les membres de la communauté éducative. Le conseil de classe, parce qu'il réunit toute la communauté éducative, est un lieu pertinent pour discuter du projet post-bac de l'élève, lui donner des conseils et indiquer quels sont ses éventuels besoins pédagogiques. Cependant, au vu des pratiques actuelles, il y a aussi le risque de voir des conseils de classe se comporter en juge du projet du jeune et non en conseiller / accompagnateur du jeune. Ainsi, un avis défavorable pour une formation n'aurait pas de sens. Si l'élève a une marche importante à franchir pour réussir dans la formation souhaitée, le conseil de classe doit donner des conseils à l'élève et des indications pour que l'établissement de l'enseignement supérieur qui l'accueillera prenne en compte son profil (par exemple, avec de l'accompagnement). Le rôle des représentants de parents est primordial au sein des conseils de classe pour qu'ils s'opposent à des avis négatifs et/ou non constructifs pour l'élève.
- La mise en place d'un deuxième professeur principal en terminal : cette mesure n'est pas effective partout, d'autant qu'elle a été décidée alors que l'année avait déjà commencé. Pour cette année scolaire et surtout celles qui suivront, les parents d'élèves doivent exiger à la fois sa mise en place mais aussi de la formation pour les professeurs principaux.
- L'extension de l'expérimentation sur le rôle du conseil de classe en terminale professionnelle à la majorité des régions académiques¹ : quand un élève a fait un vœu dans une formation de BTS, si le conseil de classe donne son accord, alors il n'a pas besoin de passer par la sélection mise en place par l'établissement qui propose le BTS. L'intérêt de cette expérimentation est de permettre à davantage d'élèves de bac pro d'accéder aux BTS, sans passer par de la sélection qui leur était souvent défavorable. Pour la FCPE, c'est aussi un moyen de favoriser une orientation choisie. En effet, le premier bilan de cette expérimentation mise en place depuis deux ans est un plus grand investissement de l'équipe éducative dans la construction du projet de l'élève et moins d'orientation par défaut pour les élèves concernés.

La question budgétaire

Une des problématiques de cette réforme, largement dénoncée par la FCPE, est son manque de moyens. D'une part, le retard pris en termes d'investissement de l'Etat dans le supérieur est important et ce sont les jeunes d'aujourd'hui qui en paient les frais, avec notamment l'introduction de la sélection dans les filières universitaires en tension. D'autre part, la réforme demande des moyens conséquents, pour aider les lycéens à préparer leur projet d'orientation post-bac et pour développer les dispositifs d'accompagnements à l'université. Pour la FCPE, les moyens supplémentaires prévus sont très en deçà des besoins. Le nombre de filières en tension pourraient augmenter et l'accompagnement des élèves au lycée comme dans l'enseignement supérieur très peu mis en place.

¹ Bourgogne - Franche-Comté, Bretagne et Hauts-de-France, Auvergne - Rhône-Alpes, Centre - Val de Loire, Grand Est, Ile-de-France, Normandie, La Réunion, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie.